

CGV

Les Conditions Générales de Vente

Article 1 - Les rendez-vous

- Lors de l'entretien physique ou téléphonique, les deux parties fixent un rdv pour la séance photo. Ce créneau constitue une réservation payante dont le prix est inclus dans les frais de séance (50%). Cette réservation n'est en aucun cas remboursée s'il y a annulation par le client. Le créneau reste disponible aux autres clients tant que cette réservation n'est pas réglée.
- En cas de retard du client à ce rendez-vous, la photographe se réserve le droit de reporter la séance photo une fois. En cas de récurrence, la photographe se réserve le droit d'annuler la séance sans remboursement des frais engagés par le client.
- En cas d'impossibilité d'être présente au rdv avec le client (maladie contagieuse ou risquée, cas de force majeure ou autre élément l'empêchant d'honorer le rdv) la photographe préviendra le client dès que possible. Le rdv sera reporté ultérieurement, n'entraînant aucun frais supplémentaire pour les deux parties.
- En cas d'impossibilité pour le client de se rendre au rdv (cas de force majeure ou maladie), il devra prévenir la photographe le plus tôt possible et convenir d'un autre rdv. Le client peut reporter jusqu'à deux fois la séance photo (uniquement en cas de force majeure, maladie). S'il reporte une troisième fois, la photographe se réserve le droit de lui facturer des frais supplémentaires.

Article 2 - Prise de vue

- Pour une séance de prise de vue en extérieur : en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure, la photographe se réserve le droit de suspendre momentanément ou complètement son travail si elle juge que cela peut entraîner un impact néfaste pour son matériel, sa propre sécurité, celle du client ou entraver la qualité de son travail. Dans cette éventualité, la photographe fixera une date ultérieure de rendez-vous en accord avec le client, n'entraînant aucun frais supplémentaire pour les deux parties.
- La prise de vue en studio est réglementée pour la sécurité, le bon déroulement de la séance et l'optimisation du résultat photographique. Le client devra respecter les consignes données par la photographe lors des conseils à la préparation et au début du rendez-vous pour la prise de vue. En cas de non respects des consignes et conseils, la photographe ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou si le résultat photographique n'est pas optimum.

Article 3 - Les commandes

- Toute commande doit être décrite sur un bon de commande signé par le client ou par e-mail avec retour de mail pour confirmation des deux parties si la commande est faite à distance. Sont précisés sur le bon de commande les montants versés et ceux dus.
- Une partie ou la totalité de la commande doit être réglée le jour de cette dite commande.
- Toute modification sur les images lors de la commande et toute modification sur la commande entraînera automatiquement un report de la date de livraison prévue. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, aucune indemnité ne pourra être accordée en cas de livraison plus tardive que prévue.

Article 4 - Tarifs

- Les prix de vente ainsi que tous tarifs de prestation sont ceux applicable au jour et à l'heure de la commande ou de la prise de rdv, conformément à la fiche tarifs.
- La photographe se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs et de modifier ses offres de prestation et de supports à tout moment.
- Les conditions tarifaires dites « promotionnelles », signalées sous les termes « offre exceptionnelles », « promotion », « mini séance » ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.
- Les prix annoncés ne sont pas négociables.
- Le tarif pour « frais de séance » englobe des frais de réservation (50%), voir article 1 : Les rendez-vous. Ce tarif est également réduit de 75euros pour geste commerciale pour autorisation de publication des images réalisées. Prix normal = prix annocé+75euros. En cas de refus de publication des images par le client, le montant 75 euros sera dû car le client devra s'acquitter du prix normal des frais de séance et ne bénéficie plus du geste commerciale.

Article 5 - Droit à l'image

- Le client reste propriétaire de sa représentation sur les images. Néanmoins la photographe a besoin de montrer son travail à des fins de communication. En acceptant les publications, le client devra signer une feuille d'autorisation.
- Voir article 4 : Tarifs, 4^{ème} paragraphe.

Article 6 - Droit d'auteur

- Tous les supports ainsi que les fichiers numériques seront signés par la photographe.
- Les clients s'engagent à ne dupliquer en aucune façon les images réalisées par Clémence B. Photographe ou son assistant.

2/3

- Les images numériques ainsi que les autres supports restent la propriété de Clémence Bourguet (voir Code de la Propriété Intellectuelle, loi n°92-597 du 1^{er} juillet 1992) les droits d'auteur sont applicables sauf autorisation écrite de la part de la photographe.
- Les clients s'engagent à ne pas ôter ou cacher la signature de la photographe, ne pas vendre les images et ne pas publier sans faire mention de la photographe. Exemple : pour facebook, la page « Clémence B. Photographe » doit être identifiée sur chaque image que le client postera.

Article 7 - Réclamation

- Tous les efforts sont faits pour vous satisfaire au mieux. Néanmoins, en cas de réclamation le client devra la signifier à l'oral auprès de la photographe. Si la photographe le juge nécessaire, la réclamation devra être faite par écrit en lettre recommandée sous sept jours après livraison des supports.
- En cas d'impossibilité de résoudre le problème de la réclamation, le client devra demander une médiation juridique pour trouver une solution satisfaisante aux deux parties.
- Les travaux livrés sont soumis au droit français de l'image et de la propriété intellectuelle, quelle que soit la nationalité des parties, notamment à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Date et signature client précédé de la mention « lu et approuvé »: